

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNE D'AUBAGNE

OBJET : Enquêtes publiques conjointes relatives à l'installation de supports d'ancrage de dispositifs d'éclairage public d'une part et de supports d'ancrage pour la ligne aérienne de contact d'autre part, dans le cadre de l'opération d'extension du tramway d'Aubagne (Val'Tram)

En application des dispositions du Code de la Voirie, art L.171-7, et conformément à la délibération n° 013-280324 en date du 28 mars 2024 deux enquêtes publiques conjointes seront ouvertes sur le territoire de la commune d'Aubagne afin de recueillir l'avis du public sur le projet susmentionné.

Période de l'enquête :

L'enquête publique se déroulera du **20 janvier 2025 au 3 février 2025** inclus, soit une durée de 15 jours.

Lieu et modalités de consultation :

Le dossier complet du projet pourra être consulté :

- **Au format papier :** au service Urbanisme & Foncier de la Ville d'Aubagne, 180 traverse de la Vallée, 13400 AUBAGNE, aux jours et horaires habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- **En ligne :** sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.aubagne.fr>.

Commissaire enquêteur :

Monsieur André FRANÇOIS, Ingénieur télécommunication et aéronautique, retraité, désigné par l'arrêté municipal n° URB 02.2024, sera chargé de conduire l'enquête publique. Il sera disponible pour recevoir les observations du public :

- **À la mairie :** lors des permanences prévues aux dates suivantes :
 - Le lundi 20 janvier _____ de 09h00 à 12h00
 - Le jeudi 23 janvier _____ de 09h00 à 12h00
 - Le mardi 28 janvier _____ de 09h00 à 12h00
 - Le jeudi 30 janvier _____ de 09h00 à 12h00
- **Par correspondance :** à l'adresse suivante : Mairie d'Aubagne, service Urbanisme et Foncier, 180 traverse de la Vallée 13400 AUBAGNE à l'attention du commissaire enquêteur.
- **Par voie électronique :** à l'adresse email dédiée : urbanisme@aubagne.fr

Participation du public :

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées :

- Directement sur le registre papier disponible en mairie.
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur.
- Par voie électronique via l'adresse mentionnée ci-dessus.

Décision :

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées, qui seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Informations complémentaires :

Pour toute question, veuillez contacter le service Urbanisme & Foncier de la Mairie au 04.42.18.19.09 ou par courriel à urbanisme@aubagne.fr